

Le Premier Ministre

Paris, le 25 JUL. 2025

LECTION
ADMI

28 JUL. 2025

A

25-180

Le Premier ministre,

à

Monsieur le chef du service de l'inspection générale
de l'administration

Madame la cheffe du service de l'inspection générale
de l'éducation, du sport et de la recherche

Objet : Evaluation de la situation des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, en vue de leur transformation.

La réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) engagée en 2019 a conduit à l'intégration du périmètre ministériel « jeunesse, sports et vie associative », lequel relevait jusqu'alors des ministères sociaux¹, au sein du ministère de l'éducation nationale. Cette intégration a donné lieu à la création, au 1^{er} janvier 2021, des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) au sein des rectorats de région académique, ainsi qu'à celle des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) au sein des directions des services départementaux de l'éducation nationale.

Le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020² place ainsi la DRAJES sous l'autorité hiérarchique du recteur de région académique et le SDJES sous celle du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), sous réserve des attributions respectives des préfets de région et de département qui conservent une autorité fonctionnelle sur ces services.

Plusieurs missions conduites par vos inspections générales³ ont permis d'examiner les conditions de mise en place et de fonctionnement de ces services. Outre les missions d'appui réalisées en 2020 et 2022 pour accompagner la réforme OTE, l'IGÉSR a pour sa part été sollicitée pour examiner, aux plans central et déconcentré, les conditions dans lesquelles ces services ont évolué dans le double

¹ Les services déconcentrés « jeunesse, sports et vie associative » étaient alors intégrés aux directions régionales (DRJSCS) et aux directions départementales interministérielles chargées de la cohésion sociale (DDCS, DDCSPP).

² Décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre

³ Rapport IGÉSR (n° 22-23 238A) – IGA (n° 23051-R) relatif à l'examen des conditions de mise en œuvre des protocoles signés entre les autorités préfectorales et les autorités académiques pour l'exercice des missions « jeunesse, engagement et sports » par les services académiques (DRAJES et SDJES) - novembre 2023 ; rapports des missions diligentées par le comité inter-inspections de l'administration départementale portant sur l'examen de l'organisation et du fonctionnement des services de l'administration de l'État et des missions placés sous l'autorité des préfets de département.

contexte de leur intégration au sein des services académiques et d'évolution des missions dont ils sont chargés⁴.

Il en ressort notamment que cette organisation, reposant sur une double gouvernance mobilisant les autorités hiérarchiques et fonctionnelles respectives des recteurs et des préfets, peut être appréciée comme un facteur de complexité.

Par ailleurs, le contexte initial dans lequel s'est inscrite la réforme a lui-même évolué depuis l'intégration des services JES au sein du ministère de l'éducation nationale avec, d'une part, la reconstitution d'un ministère autonome chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative, notamment chargé de porter l'élan et l'héritage sportif des jeux Olympiques et Paralympiques, et avec, d'autre part, la réaffirmation prioritaire des objectifs de contrôle, qui relèvent en premier lieu de la responsabilité des préfets.

Dans ce contexte, je vous demande de bien vouloir diligenter une mission d'évaluation de la situation de ces services, tant au niveau régional (DRAJES) que départemental (SDJES), afin de me proposer des évolutions permettant la simplification de cette organisation dans l'esprit de la réforme de l'action territoriale que j'ai présentée à Chartres le 8 juillet dernier.

A partir des travaux précédemment conduits, la mission établira un diagnostic de la situation des services JES au regard des missions qu'ils exercent et des relations qu'ils entretiennent tant avec les autorités académiques qu'avec les préfets de région et de département. La mission examinera la cohérence d'ensemble des autorités hiérarchique et fonctionnelle respectivement exercées par les recteurs de région et les DASEN d'une part, et les préfets d'autre part. Elle se penchera sur les conditions de retour au droit commun de l'administration territoriale de l'Etat avec le repositionnement des DRAJES et SDJES dans la chaîne hiérarchique du ministre chargé des sports et de la jeunesse, et au plan territorial sous l'autorité des préfets.

Dans cet objectif, la mission identifiera les modalités administratives à mettre en œuvre, en tenant compte de leurs impacts potentiels aux plans budgétaire, immobilier et logistique ainsi que sur les systèmes d'information, les modalités de gestion financière et des personnels. Elle examinera en particulier les questions relevant de la gestion des ressources humaines sous l'angle juridique, si l'autorité hiérarchique devait dépendre d'une autorité n'assurant pas la gestion des personnels concernés, et de leur acceptabilité sociale.

Les conclusions de cette mission devront m'être transmises pour la fin du mois d'octobre 2025.


François BAYROU

⁴ Rapport IGÉSR (n° 23-24 271B) « Évaluation de l'adéquation entre les missions des services déconcentrés jeunesse, engagement et sport et les compétences des personnels exerçant dans ces services » - rapports des missions d'évaluation de l'organisation et des missions des DSDEN de plus de 40 départements réalisés en 2024 et 2025.